

Accueil Collectif de Mineurs
Carrefour des Jeunes de BEAUMONT (54470)

Périscolaire : Mercredis Récréatifs

Et Extrascolaire : Séjours de Loisirs sans hébergement

2023 - 2024 - 2025 - 2026

Rectifié le 09 / 04 / 2024

Service jeunesse

Pour les mineurs de 3 à 12 ans

PROJET PEDAGOGIQUE :



SOMMAIRE :

1 - Informations générales

2 - Le projet éducatif

3 - Présentation de l'équipe

A - Les intentions éducatives de l'association du Carrefour des Jeunes

B - Les rôles du directeur d'A.C.M

C - Les rôles de l'équipe d'animation

D - Le Carrefour des jeunes forme des apprenants

E - Les rôles de l'équipe technique

4 - L'accueil collectif des mineurs

A - Les objectifs

B - les soins et la santé

5 - Le fonctionnement de l'accueil

A - Description d'une journée type

B - Nature des activités et projet d'animations

C - Les règles d'hygiène

6 - Inscriptions, réservations, et paiements

7 - Conclusion

1 - Informations générales :

Organisateur : Numéro organisateur : 054ORG0950

Association Carrefour des Jeunes

23, Grande rue

54470 BEAUMONT

Lieu : Maison Lorraine

Téléphone : 03.83.23.15.46 / Mail : animation.carrefour54@gmail.com



Créé en 1965, l'association loi 1901 'Carrefour des jeunes' se situe à Beaumont (54470) en Meurthe-et-Moselle, non loin des frontières de la Meuse et des villes de Toul, Pont-À-Mousson, St Mihiel et Commercy.

L'association se situe à proximité de la forêt de la Reine, du lac de la Madine, des sites du Saillant de Saint-Mihiel, de la Communauté de communes Mad-et-Moselle et Terre Toulaise, de la zone ouest du territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Le bâtiment dispose d'une grande salle d'activité et de restauration ainsi que d'une mezzanine aménagée, d'une cuisine, de différents sanitaires, de chambres comprenant WC et salle de bain, d'un dortoir, d'une salle de réunion pouvant également accueillir des activités. Un bureau à disposition de l'équipe (pédagogique et technique) ainsi qu'un parc extérieur arboré et clôturé d'une superficie de 2000 m² située à l'arrière du bâtiment viennent compléter les espaces préalablement cités.

Afin de subvenir aux demandes des familles de la commune et des communes voisines, le Carrefour des Jeunes met en place des Accueils Collectifs de Mineurs. Les mercredis récréatifs sur un temps périscolaire de 7h30 à 18h30, et extrascolaires durant la première semaine des vacances d'automne, d'hiver, et de printemps ainsi qu'au mois de juillet du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

2 - Le projet éducatif :

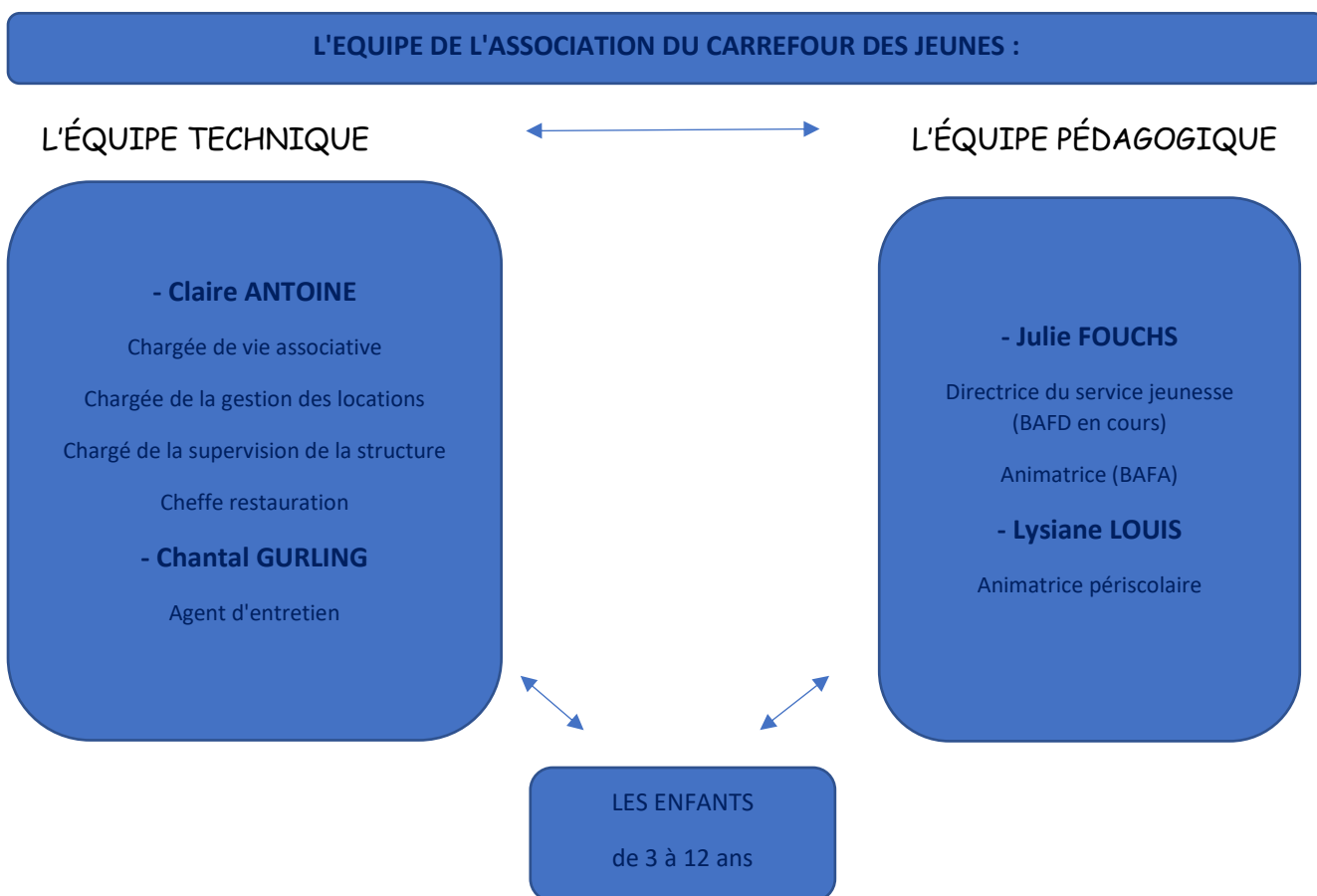
Le projet pédagogique est le socle commun des activités périscolaires et extrascolaires organisées par l'association. Ce projet reste la référence annuelle des modes de fonctionnement des équipes qui devront se l'approprier et s'y conformer. Il est proposé comme base de travail et base de référence commune à l'ensemble de l'équipe qui permet de poser un cadre dans un souci d'une cohérence et d'une continuité des actions.

Chaque accueil pourra alors construire son projet d'activités et d'animations avec ses objectifs propres, et ce pour chaque année scolaire. Le projet d'animation sera joint au projet pédagogique. Le projet pédagogique est à disposition des parents aux différentes périodes d'accueils.

L'association fixe ses objectifs en matière d'enfance et d'éducation, d'action sociales et culturelles.

Les encadrants et adhérents du Carrefour des Jeunes doivent être vêtus d'une tenue adaptée à son environnement et à ses activités. Chacun se doit de respecter les lois et les valeurs de la République. Il est interdit de fumer (cigarette et vapotage) dans les lieux affectés à usage collectifs sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs. L'état d'ivresse et la consommation d'alcool est interdite lors de l'accueil collectifs de mineurs. L'usage de drogues est un délit. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect des mesures citées ou de suspicion de consommation de drogues et d'alcool.

3 - Présentation de l'équipe :



L'équipe technique et l'équipe pédagogique travaillent main dans la main afin de s'organiser au mieux et de subvenir aux besoins de chacun tout au long de l'année. La direction veille à la bonne entente entre les services, et à la communication cordiale. L'équipe de l'association est une 'famille'.

Les enfants sont présents au nombre de 20 (au maximum) les mercredis pour les temps périscolaires. Nous disposons d'une autorisation pour accueillir 8 enfants de moins de 6ans, et 12 enfants de plus de 6ans. Leurs animatrices ; Lysiane LOUIS et Julie FOUCHS sont les encadrants des Mercredis Récréatifs.

Le nombre de places pour les enfants est aléatoire pour les temps extrascolaires. (Accueils durant la 1ère semaine des vacances d'automne, d'hiver, et printemps, et au mois de juillet, remarque : il n'y a pas d'accueil de loisir en décembre et en août) Durant les périodes extrascolaires, nous procédons aux recrutements d'animateurs BAFA ou en cours de formation BAFA, et BAFD, ou non diplômé afin de respecter le taux d'encadrement pour chaque accueil. Le nombre de place dépend donc du nombre d'encadrants. Pour que le recrutement soit valable, les membres de l'équipe du Carrefour des Jeunes doivent-être à jour de leurs vaccinations. Les animateurs doivent délivrer une copie de leur diplôme BAFA, ainsi que copie de carte nationale d'identité et un relevé d'identité bancaire pour le service de comptabilité.

Julie FOUCHS est la directrice du service jeunesse du périscolaire et extrascolaire. Vous pouvez la contacter par mail ou par téléphone du lundi au vendredi.

A - Les intentions éducatives de l'association du Carrefour des Jeunes :

L'enfant apprend l'éducation populaire, le respect des valeurs de la République, la laïcité, et l'autonomie pour devenir un citoyen et créer une société où tout le monde vit ensemble.

Pour ce faire, l'équipe se réunit avant les périodes d'A.C.M extrascolaire afin de préparer le projet d'animations et de faire évoluer le projet pédagogique. Les animateurs périscolaires préparent le projet d'animations au moyen de forums chaque semaine.

Des thèmes différents peuvent-être choisis à chaque période où chaque semaine pour varier le projet d'animations. Les enfants peuvent soumettre leurs idées, envies, besoins lors des forums accompagnés par les animateurs. Les journées des enfants doivent permettre des découvertes et des apprentissages de ces temps en collectifs et forums.

B - Les rôles du directeur en A.C.M :

Il élabore et met en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (A.C.M), un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps. Il transmet et partage les valeurs de la République. Le directeur situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

Il coordonne et assure la formation de l'équipe d'animation. Il développe les partenariats et la communication. Il veille à la sécurité morale et physique de tous. Il évalue son équipe, et les projets en toute convivialité. Le directeur gère les demandes d'inscriptions des mineurs pour les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M), l'administratif, et la facturation en lien avec le service de trésorerie de l'association. Il a la charge de l'assistance sanitaire. Il se doit de communiquer avec les enfants, les familles, les médias et les partenaires.

C - Les rôles de l'équipe d'animation :

SÉCURISER : L'équipe d'animation participe à l'encadrement des mineurs, et assure la sécurité physique, morale et affective de ceux-ci. L'animateur se doit, à tout moment d'être bienveillant. Il encadre et anime les différents temps et suscitera l'intérêt des enfants pour ce qui les entoure. Il expliquera, aidera, dynamisera, proposera des ateliers. Il va en impulser toute la dynamique et y mettre la vie. Les animateurs se doivent d'apporter une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés. Construire une relation de qualité avec les enfants qu'elles soient individuelles ou collectives, et veille notamment à prévenir de toute forme de discrimination. L'animateur sera à l'écoute de tous, reste juste, et ne fait pas de différences. Il doit offrir à l'enfant toute l'écoute et la disponibilité dont il aura besoin pour pouvoir évoluer dans la structure de façon la plus autonome possible.

COOPERER : L'équipe accueille les mineurs, et participe à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs. La coopération de tous est un pilier du projet pédagogique. Nous favorisons le soutien, l'écoute, le respect, la cohérence et la volonté des projets communs au sein de l'équipe de l'association. Le projet pédagogique étant préparé en équipe, il est possible de lui apporter des modifications, ainsi qu'au projet d'animations en cours d'année. L'équipe construit une relation de qualité avec les membres de l'association et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective.

ANIMER : Les animateurs veillent à la mise en œuvre du projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) Ils encadrent et animent lors des activités et assurent leurs bons déroulements des animations. Ils sont attentifs aux besoins de l'enfant, et accompagnent les mineurs dans la réalisation de leurs projets. L'équipe transmet et partage les valeurs de la République, notamment la laïcité et situe son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif. Les animateurs veillent à la propreté, au rangement du matériel et au bon ordre des lieux d'activités, dans le respect des conditions de travail qui lui sont offertes et pour le respect de ses collègues.

FORMER : L'animateur doit pouvoir imaginer son action, la préparer, l'analyser et évaluer ce qui a été fait. L'animateur doit s'inscrire dans une dynamique positive et enthousiaste. Cet état d'esprit positif est nécessaire pour les enfants comme pour les parents et les collègues. Des stagiaires peuvent-être présents à certaines périodes de l'année, et sont soumis aux mêmes objectifs. L'animateur connaît les règles de vie de la collectivité et du bien vivre ensemble, il pose des limites aux enfants et adopte un comportement éducatif bienveillant par la maîtrise de son autorité. L'animateur doit se comporter en adulte responsable et être un modèle pour les enfants. Pour ce faire, les animateurs doivent avoir une attitude et des expressions positives et encourageantes. Il faut s'adresser aux enfants d'une voix calme, mais exprimer fermement ses propos.

D - Le carrefour des jeunes forme des apprenants :

Le dispositif de formation et d'appréciation des stagiaires se fera à l'aide d'un document d'auto-évaluation au début et à la fin de la période de stage. Il se présente sous forme de toile d'araignée, le document sera revu avec l'équipe afin de valoriser et d'apporter les solutions à l'apprentissage de cette formation. L'objectif général est de permettre au stagiaire d'être acteur de sa formation :

- ✓ Permettre au stagiaire d'être acteur de la vie quotidienne, des activités, et des animations, tout en étant entouré et formé par le groupe dans lequel il agit.
- ✓ Le stagiaire devra s'adapter aux enfants, proposer des activités et grands jeux, qui favorisent la cohésion d'équipe et embellissent l'esprit collectif.
- ✓ Il apporte ses connaissances personnelles.
- ✓ Il évolue en fonction des besoins et de l'attente des enfants.
- ✓ Il devra respecter les règles et la sécurité.
- ✓ Il sera évalué sur les animations, les valeurs pédagogiques, son action en équipe, et sa gestion d'un groupe d'enfant.
- ✓ Il conduit son animation, l'anime et se positionne.
- ✓ Il devient autonome.
- ✓ Il participe aux réunions de préparations et d'organisations, ainsi qu'aux forums de fin de périodes afin de prendre position et de s'exprimer au sein de l'équipe du Carrefour des jeunes.

E - Les rôles de l'équipe technique :

Notre équipe technique est un point central de notre organisation. Grâce à eux, les enfants et les animateurs auront un lieu de partage et de vie à leur disposition. Chacun se doit de respecter leur travail.

Claire ANTOINE : est chargée de la vie associative et de ses animations sportives et culturelles. Elle est Cheffe de cuisine, en charge de l'intendance du site et de l'élaboration des menus, ainsi que de la préparation des repas et du service lors des A.C.M. Elle entretient la cuisine et son rangement. Elle apporte son soutien à l'équipe pédagogique à chaque accueil. Les menus seront affichés sur le panneau situé à l'accueil.

Chantal GURLING : en charge de l'entretien de la structure, elle travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique afin d'entretenir la maison Lorraine, ses salles, ses sanitaires, ses chambres et pièces annexes.

4 - L'accueil collectif de mineurs :

A - Les objectifs :

OBJECTIFS GENERAUX :	OBJECTIFS OPERATIONNELS :	MOYENS :
L'enfant découvre son environnement.	L'enfant observe son environnement et lieux de vies (intérieur et extérieur) de la structure.	Panneaux
L'enfant apprend la responsabilisation et la collectivité.	L'enfant participe à vie collective et agit en groupe dans le respect des règles et des individus. L'enfant participe à la vie quotidienne, et apprend l'autonomie. L'enfant prend soin du matériel qui lui est confié et partage l'espace et le matériel.	Forum Entraide / collectivité Tri des déchets / composte/nettoyage / rangement
L'enfant fait un choix qui le concerne sur le déroulement de sa journée.	L'enfant participe aux activités proposées et/ou aux temps en autonomie.	Activités ou autonomies intérieures et extérieures

Les animateurs soutiennent les enfants dans leurs démarches, les aident, les dirigent, et utilisent des moyens afin de développer les objectifs.

Afin d'évaluer le repérage des enfants au sein de l'accueil, des panneaux seront mis en place avant chaque accueil afin de les guider dans leur environnement et la vie quotidienne. Nous utiliserons le thème de la nature et des animaux sur chaque support. Grâce à ce dispositif, les enfants se repèrent seul, en groupe ou avec les animateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la structure. Les animateurs évaluent la qualité et la quantité des actions que les enfants mènent au cours de la journée et, ou de la semaine.

Des temps d'échanges et de forums auront lieux dans la journée, environ 2 à 3 fois par jour. L'animateur veille à ce que chacun puisse prendre la parole. Chacun est libre de s'exprimer librement sur sa journée, les activités, les repas ou les animateurs. S'il le souhaite, il pourra informer le groupe d'un projet, d'une idée, chanter une chanson, ou poser des questions. Les animateurs évaluent la qualité des échanges, et l'évolution de la quantité de prise de parole de chaque enfant sur ces temps d'échanges. Il est important que les enfants s'entraident, se soutiennent, s'écoutent tout au long des accueils.

L'enfant sera sensibilisé au tri des déchets et à l'utilisation du compost qui pourra être utilisé pour des ateliers (jardinage, nature...) L'enfant sera acteur du nettoyage de son poste d'activité et du rangement du matériel confié à l'intérieur comme à l'extérieur. Les animateurs évaluent la quantité d'action de la part des enfants.

L'enfant évolue à son rythme sur sa journée. Afin de favoriser l'autonomie et la responsabilisation, les animateurs évaluent la quantité et la qualité des choix de l'enfant par le biais de ses inscriptions aux activités ou aux temps en autonomie en fonction de ses besoins.

L'enfant doit pouvoir se reposer et se ressourcer. Il sera important de ne pas surcharger les journées. En effet, les enfants ont pour la plupart des journées très chargées, cumulant souvent dans la semaine les modes de garde : garde périscolaire, le matin avant l'école, cantine et retour en gare de périscolaire le soir et aussi un bon nombre d'activités sportives les soirs ou week-ends. Il est alors important que cette journée au centre de loisirs puisse lui permettre un temps de repos, de détente et qu'il puisse décider de ce qu'il a envie de faire. Le rôle de l'animateur sera alors de faire jouer, de laisser jouer et donner à jouer et de jouer avec.

B - Les soins et la santé :

Les soins seront dispensés aux enfants par l'animateur qui prendra soin de remplir le cahier d'infirmier sous la responsabilité du directeur de l'accueil. Un mail sera envoyé aux parents et renseignera le type d'incidents. Des trousse de secours sont à disposition dans le bureau dans un meuble fermé à clé. En cas d'accident grave, le responsable contacte les services de secours nécessaires, puis contactera les parents par téléphone et par mail.

En cas de traitement, les médicaments seront donnés à l'enfant selon les consignes d'une ordonnance. Les médicaments seront stockés dans la boîte d'origine avec le nom de l'enfant et l'ordonnance. Les animateurs seront informés des consignes à tenir dans le cadre d'un PAI, traitement...

5 - Le fonctionnement de l'accueil :

A - Description d'une journée type :

Les enfants sont accueillis tous les jours d'ouverture de l'accueil à partir de 07h30 jusqu'à 18h30 par les animateurs en charge du pointage des présents et de l'heure d'arrivée. Le carrefour des jeunes met en place des temps de garderie entre 07h30 et 09h00, puis entre 17h00 et 18h30 sur ces temps de garderie, les enfants disposent de différents ateliers en autonomie, jeux de société, modelage, peinture, activités d'arts créatifs, coin lecture, jeux de constructions et d'imitation.

À leur arrivée, les enfants vont déposer leurs affaires avant de rejoindre les ateliers en autonomie.

Un temps collectif et/ou forum est instauré chaque matin une fois l'ensemble des enfants arrivés afin de présenter la journée. Ce moment pourra être l'occasion d'un forum où les enfants qui le souhaitent pourront s'exprimer. Généralement, nous proposons plusieurs types d'activités ce qui permettra à l'enfant de choisir par lui-même l'atelier qu'il souhaite faire ou s'il préfère choisir un temps en autonomie. Chaque activité proposée devra pouvoir s'adapter à l'ensemble des tranches d'âge présents sur l'accueil. Les animateurs rappels les règles de vie, et de sécurité.

Le temps libre et l'autonomie : à chaque instant de la journée, les enfants peuvent jouer et échanger les uns avec les autres. Si la météo le permet, les enfants auront accès au jardin.

Le repas : dès 12h00 les enfants passeront à table, ils s'installeront à la place de leur choix avec leurs camarades. Le service se fini vers 13h15. Les enfants volontaires participent à la mise en place de la table ainsi qu'un nettoyage.

Nous organisons en début d'après-midi un **temps calme** qui dure environ 20 minutes pour l'ensemble des enfants, petits comme grands. C'est un moyen de détente pour les enfants qui pourront au choix se reposer, lire ou s'abonner à une activité calme, il sera possible d'organiser un temps de relaxation et des forums à ce moment de la journée. Durant ce temps calme, les animateurs et les enfants qui le souhaitent, participent au nettoyage et au rangement de la vaisselle, ainsi qu'au nettoyage des tables et sont invités à procéder au tri des déchets (emballages et compostage)

L'après-midi commencent après le temps calme. Les animateurs rappels les règles de vie, et de sécurité. Les enfants auront à nouveau plusieurs possibilités, et pourrons choisir le programme de leur après-midi. Les enfants peuvent également profiter du jardin dès que la météo le permet.

Le goûter est servi entre 16h00 et 16h30. Des pâtisseries et des gâteaux maison sont préparés et proposés à cette occasion par les enfants. Le goûter peut être prit en salle ou dans le jardin en fonction de la saison. Ce temps est l'occasion pour les animateurs de recueillir les impressions des enfants à la suite de la journée. Les enfants pourront ensuite retrouver des activités en autonomie pour le restant de la journée avant de rejoindre leurs parents.

Le départ de l'accueil : Les animateurs procéderont à la notation des horaires de départs des enfants. L'enfant qui le souhaite peut laisser des changes, bottes de pluies ou pantoufles au crochet qui lui ai attribué. Les créations peuvent être emporter au domicile. L'enfant prépare ses affaires avec ses effets personnels : sac, gourde, veste, casquette, bonnet ...

B - Nature des activités et projet d'animations :

Nous faisons en sorte de proposer des activités variées répondant aux différents besoins et attentes des enfants et qui favorisent leur développement. Ce sont des enfants qui apprécient particulièrement les jeux et les activités extérieurs, mais aussi les ateliers ludiques et pragmatiques comme les ateliers de découverte, et les ateliers cuisine en petits groupes. Nous proposons également des ateliers bricolage leur permettant de développer leur concentration leur motricité fine ainsi que leur créativité. Celle-ci leur permet également de choisir par eux-mêmes et d'apprendre à créer en suivant différentes étapes.

Le carrefour des jeunes dispose d'un bel espace extérieur qui a déjà été précédemment aménagé à plusieurs reprises. Nous souhaitons continuer à proposer aux enfants de s'approprier cet espace dans le cadre d'activités autour du jardin. L'objectif étant également de permettre la découverte de la nature par le biais du jardin et de les sensibiliser au respect de l'environnement. La construction de cabanes, ou d'espaces de jeux sportifs ou d'imitations, jardinage, de temps calme, ainsi que l'observation de la faune et de la flore seront mis en avant à chaque accueil afin de favoriser le développement de la vie en collectivité.

Les différents projets d'animations seront affichés sur le panneau situé à l'accueil afin que les familles et les mineurs puissent avoir les informations qui les concernent.

C - Rappel de quelques règles d'hygiène :

Les enfants sont libres d'aller et venir aux toilettes et de procéder au lavage de mains, les animateurs veillent au respect des règles d'hygiène. Un passage obligatoire à la salle d'eau sera effectué avant et après les activités mais également avant et après chaque repas ou goûter.

Les enfants peuvent porter des pantoufles ou chaussures propres à l'intérieur. Les animateurs ne laisseront pas les enfants pieds nus dans la structure.

6 - Inscriptions, réservation et paiement :

Les enfants doivent-êtr **adhérents à l'association Carrefour des Jeunes.**

Les enfants doivent avoir leurs vaccinations obligatoires à jour. (CASF arrêté du 20 février 2003, L227-4)

L'accueil de loisirs des **mercredis récréatifs (périscolaire)** et des **séjours de loisir sans hébergement (extrascolaire)** accueillent les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 12ans.

La fréquentation de l'accueil de loisirs est soumise à une **demande d'inscription obligatoire au plus tard 3 semaines avant la période.** L'inscription concerne tous les enfants fréquentant même exceptionnellement l'accueil de loisirs et le périscolaire. Elle s'effectue au moyen du dossier de demande d'inscription à retirer au service jeunesse (en main propre ou par mail) Seule la direction valide cette inscription en fonction des places disponibles. Vous recevrez un mail confirmant ou infirmant l'inscription selon les places disponibles.

Toute absence sera facturée et devra être signalée à la direction ou à l'équipe d'animation le plus rapidement possible par mail ou téléphone. Toute absence justifiée par un certificat médical sera prise en compte. L'inscription d'un enfant n'est pas reconduite automatiquement pour la rentrée suivante, vous devez faire les démarches de demande d'inscription.

En cas de demande exceptionnelle, vous devez contacter le service par mail et compléter de document de demande d'inscription. Il vous faudra attendre le retour écrit du service jeunesse, l'inscription sera validée en fonction du nombre de place disponible.

Les tarifs sont divisés en 3 groupes. Vous trouverez un tableau à compléter sur le document de demande d'inscription. Merci de communiquer au service jeunesse les documents CAF/MSA pour justifier des ouvertures de droits (ALSH), ainsi

qu'un relevé de quotient familial, une copie du carnet de vaccinations, une attestation d'assurance scolaire et/ou extrascolaire, la fiche de renseignements, la fiche sanitaire, et la demande d'inscription aux A.C.M.

Le premier groupe concerne les familles ayant un coefficient familial inférieur à 800€. Le 2eme groupe concerne les familles ayant un coefficient familial supérieur à 800€. Quant au 3eme groupe, il concerne les citoyens qui résident hors du territoire de la Communauté de Commune Mad et Moselle.

Le règlement devra s'effectuer par un virement ou par chèque, de préférence dans un délai de 30 jours maximum à la fin de la période. Merci d'ajouter au dos du chèque, ou sur le virement bancaire, le numéro de facture, le nom de l'enfant et la période concernée.

Dès que les inscriptions sont validées par le service Jeunesse, la facture pourra vous être adressée, chaque inscription est due et devra être honorée (sous peine de poursuite) Les dépassements (après 18h30) seront également facturés (10€/quart d'heure) En cas de besoin, la gendarmerie ou police sera avertie.

Toute inscription validée est due et devra être honorée.

Chaque année, le budget des différents accueils est validé par l'association. Les dossiers de demande d'inscription doivent être renseignés scrupuleusement et rendus avec les pièces à fournir, fiche sanitaire complétée, photocopie du carnet de vaccination, attestation d'assurance justificatif CAF/MSA, fiche de renseignement et sont à remettre au directeur, tout comme les PAI. Les parents pourront effectuer une réservation 3 semaines avant la période. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial des familles.

Les tarifs d'accueil périscolaire pour les mercredis (hors vacances) :

Les garderies du matin :

- 7h30 à 8h00 : 2€
- 8h 00 à 9h00 : 2€

En demi-journée : de 9h à 13h15 ou de 11h45 à 17h, repas compris

- QF < 800€ : 9€
- Hors territoire C.C Mad et Moselle QF < 800€ : 9.5€
- QF > 800€ : 10€
- Hors territoire C.C Mad et Moselle QF > 800€ : 10.5€

En journée pleine : de 9h00 à 17h, repas compris

- QF < 800€ : 16€
- Hors territoire C.C Mad et Moselle QF < 800€ : 17€
- QF > 800€ : 17€
- Hors territoire C.C Mad et Moselle QF > 800€ : 18€

Garderie du soir :

- De 17h00 à 18h00 : 2€
- De 18h00 à 18h30 : 2€

Les tarifs d'accueil extrascolaire des séjours de loisir sans hébergement :

Les garderies du matin et du soir :

- 7h30 à 8h00 : 2€
- 8h 00 à 9h00 : 2€
- De 17h00 à 18h00 : 2€
- De 18h00 à 18h30 : 2€

<u>Habitants du territoire C.C Mad et Moselle</u>	<u>QF CAF < 800</u>	<u>QF CAF > 800</u>
1er enfant	85€	90€
2ème enfant	83€	87€
3ème enfant	80€	85€
<u>Habitants hors du territoire C.C Mad et Moselle</u>	<u>QF CAF < 800</u>	<u>QF CAF > 800</u>
1er enfant	86€	91€
2ème enfant	84€	88€
3ème enfant	81€	86€

Durant les accueils, des sorties peuvent avoir lieu (foret, ferme, zoo, parc...) les informations vous seront communiquées par mail et par réseaux sociaux.

Les horaires d'arrivées et de départs doivent-êtré respectés.

7 - Conclusion :

L'accueil de loisirs organisé par l'association Carrefour des Jeunes est l'occasion pour l'enfant de vivre des moments en collectif au sein d'une structure accueillante dirigée par une équipe qui se veut dynamique et à l'écoute des besoins de l'enfant, il est primordial pour les encadrants d'analyser leurs pratiques au quotidien afin de pouvoir, au besoin, s'adapter et évoluer dans la mise en place des activités de découverte. C'est pourquoi nous encourageons les enfants à s'exprimer lorsqu'ils en ressentent le besoin, à s'affirmer en prenant des initiatives et à créer par eux-mêmes au maximum. Cela avec notre soutien afin de les responsabiliser et de leur permettre de développer leur estime de soi. L'accueil de loisirs se doit d'être un lieu épanouissant, attractif et sécurisé, où l'enfant pourra prendre confiance en lui et en ses capacités.

